


**Arrêté préfectoral du 12 JUIN 2023**  
**Annexe 1 : Notice explicative**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Lucien GIUDICELLI



**Ville de Draguignan**

DÉPARTEMENT DU VAR

Commune de Draguignan

**NOTICE EXPLICATIVE demande d'autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement des propriétés privées**

*Référence : Loi du 29 décembre 1982 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics*

Cette notice contient en annexe :

- ANNEXE 1 : État parcellaire, plans parcellaires, extraits de plan cadastral avec accès
- ANNEXE 2 : Plans des points de sondages par parcelle

**PRÉAMBULE**

Par délibération n° 2016-043 du 14 avril 2016, la commune de Draguignan s'est engagée à la réalisation des actions numéro 52 et 53 du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) complet « Argens et côtiers de l'Estérel » qui prévoient respectivement la réalisation d'aménagements de lutte contre le ruissellement sur la commune de Draguignan et l'analyse de sites pouvant accueillir des ouvrages de rétention des eaux de ruissellement sur l'ensemble de la commune.

Pour faire suite au transfert de la compétence GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à Dracénie Provence Verdon agglomération, la délégation de maîtrise d'ouvrage des actions 52 B.1 et 52 B.2 à la Commune, a été approuvée par délibérations n°2022-132 du 21 septembre 2022 du Conseil municipal et n° C\_2022\_180 du 28 septembre 2022 du Conseil communautaire de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) .

Dans ce cadre, s'inscrit un projet de travaux publics de création de plusieurs bassins de rétention permettant de capter le vallon de la VALÈRE. Le projet de bassin VALÈRE 1 permettrait à terme de stocker 15 600 m<sup>3</sup>, le projet de bassin VALÈRE 2, 14 350 m<sup>3</sup>, et le projet de bassin VALÈRE 4, 4 000 m<sup>3</sup>. Ces ouvrages sont associés à un 4<sup>ème</sup> projet, le bassin VALÈRE 3, situé en aval et captant le même vallon. Ce dernier a une capacité de 5 900 m<sup>3</sup>.

La réalisation hydraulique de ces quatre aménagements cumulés montre qu'ils permettent ensemble une protection dimensionnée pour une pluie de période de retour de 10 ans. La modélisation émane de l'étude réalisée en 2022 par le bureau d'étude Ingerop, s'intitulant « Recherche d'aménagement permettant les traitements des crues sur le bassin versant de la Riaille à Draguignan », étude portée par le SMA dans le cadre de l'action 52B du PAPI Complet de l'Argens et Côtiers de l'Estérel.

La réalisation des bassins nécessite d'acquérir la maîtrise foncière des fonds sur lesquels les ouvrages seront réalisés. La Commune n'étant pas certaine de les acquérir par la voie amiable, une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sera envisagée dans un second temps, après réalisation des études nécessaires.

## PRÉSENTATION DU PROJET

### 1. DÉSIGNATION DU DEMANDEUR : COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Le demandeur de l'autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement des propriétés privées est la commune de Draguignan, sise 28 rue Georges Cisson, 83300 DRAGUIGNAN.

### 2. CONTEXTE DU PROJET

Ces projets de bassins de rétention relèvent de la réalisation de travaux publics, inclus dans un programme global de lutte contre le ruissellement sur la commune de Draguignan, action portée par la ville et inscrite dans le programme d'action et de prévention du risque inondation (PAPI) Complet de l'Argens et côtiers de l'Estérel. Il s'agit de l'action 52B du PAPI, pour lequel la ville est subventionnée à hauteur de 50% au titre des fonds de prévention contre les risques naturels majeurs (FPRNM).

Ces projets de bassins ont donc été au préalable validés par les services de l'Etat, à savoir la DREAL PACA et la DDTM du Var, ainsi que par le porteur du PAPI, le Syndicat mixte de l'Argens (SMA).

Les projets de bassins VALÈRE 1, VALÈRE 2 et VALÈRE 4 se situent respectivement sur les parcelles AW n° 590 et AZ n° 153. Ces deux parcelles appartiennent aux mêmes propriétaires et ces derniers n'ont pas souhaité donner à la Commune, l'autorisation d'y réaliser les études géotechniques nécessaires.

### 3. OBJET DE LA DEMANDE

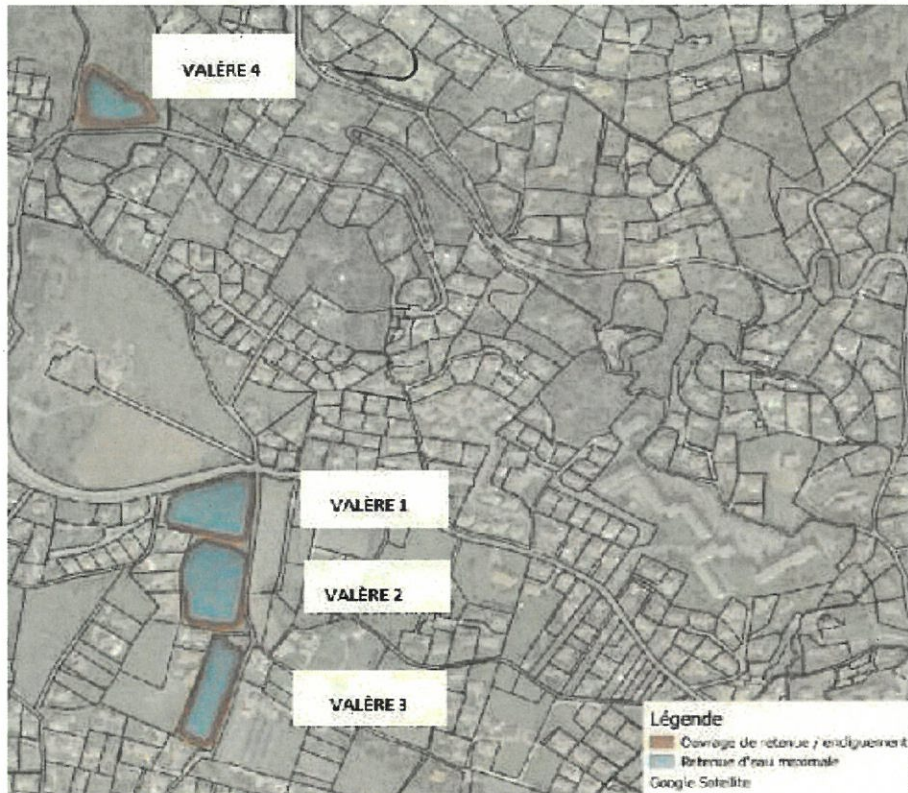
Afin de déterminer précisément les emprises foncières nécessaires aux projets en vue de leur acquisition, il convient de réaliser des études géotechniques permettant de connaître les caractéristiques techniques des terrains pressentis.

Pour réaliser ces études, il est nécessaire de pénétrer et d'occuper temporairement des propriétés privées.

L'autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement des propriétés privées, sollicitée par la présente notice, concerne les parcelles cadastrées section AW n°590 et AZ n°153, telles qu'elles figurent dans l'état parcellaire joint en ANNEXE 1.

#### 4. PRÉSENTATION GLOBALE DU PROJET

##### LOCALISATION DES PROJETS DE BASSINS VALÈRE 1, 2, 3 ET 4



#### 4.1 PLAN DE SITUATION ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE BASSIN « VALÈRE 4 »

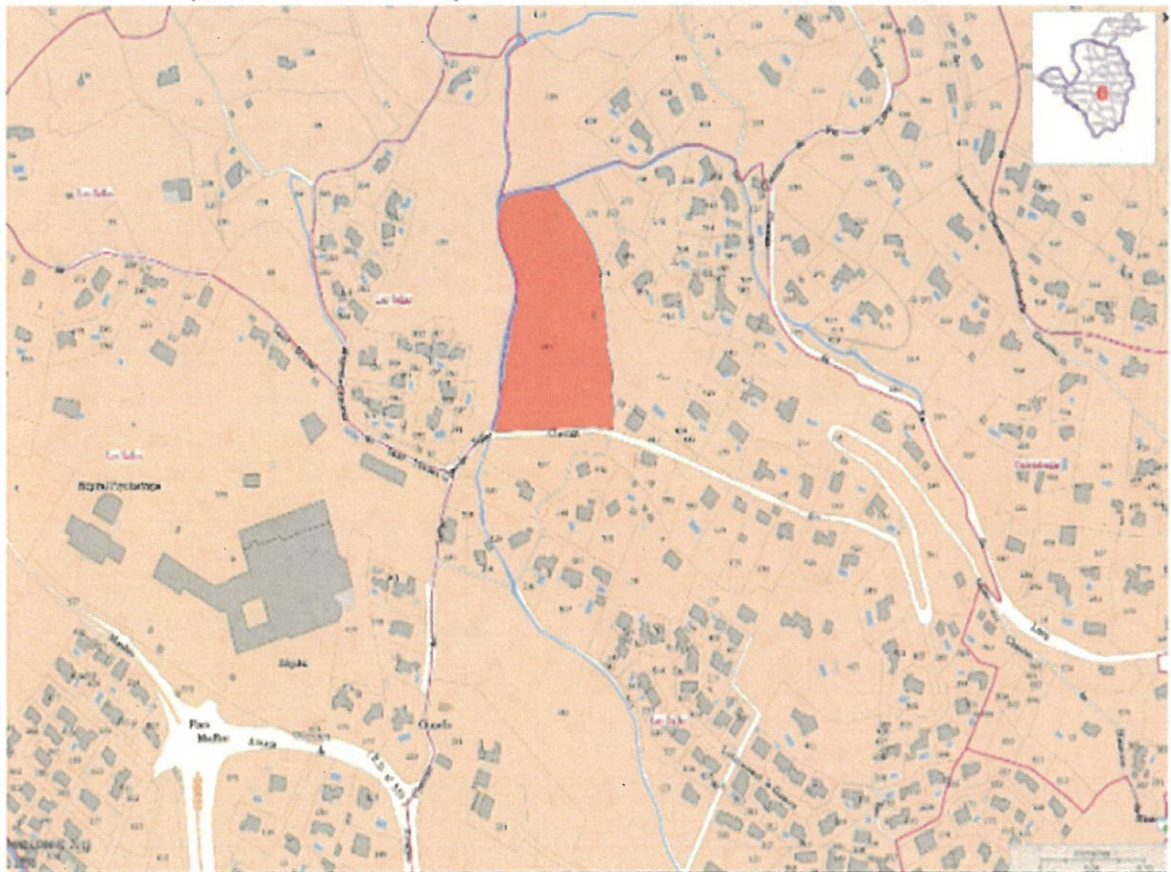
Le projet de bassin VALÈRE 4 est localisé sur la parcelle AZ 153 d'une superficie totale de 16 480 m<sup>2</sup>. Il a été érigé sur la partie sud de la parcelle uniquement (cf. carte 2).

Le volume du bassin représenterait 4 000 m<sup>3</sup>. L'emprise large du projet serait d'environ 5 300 m<sup>2</sup>.

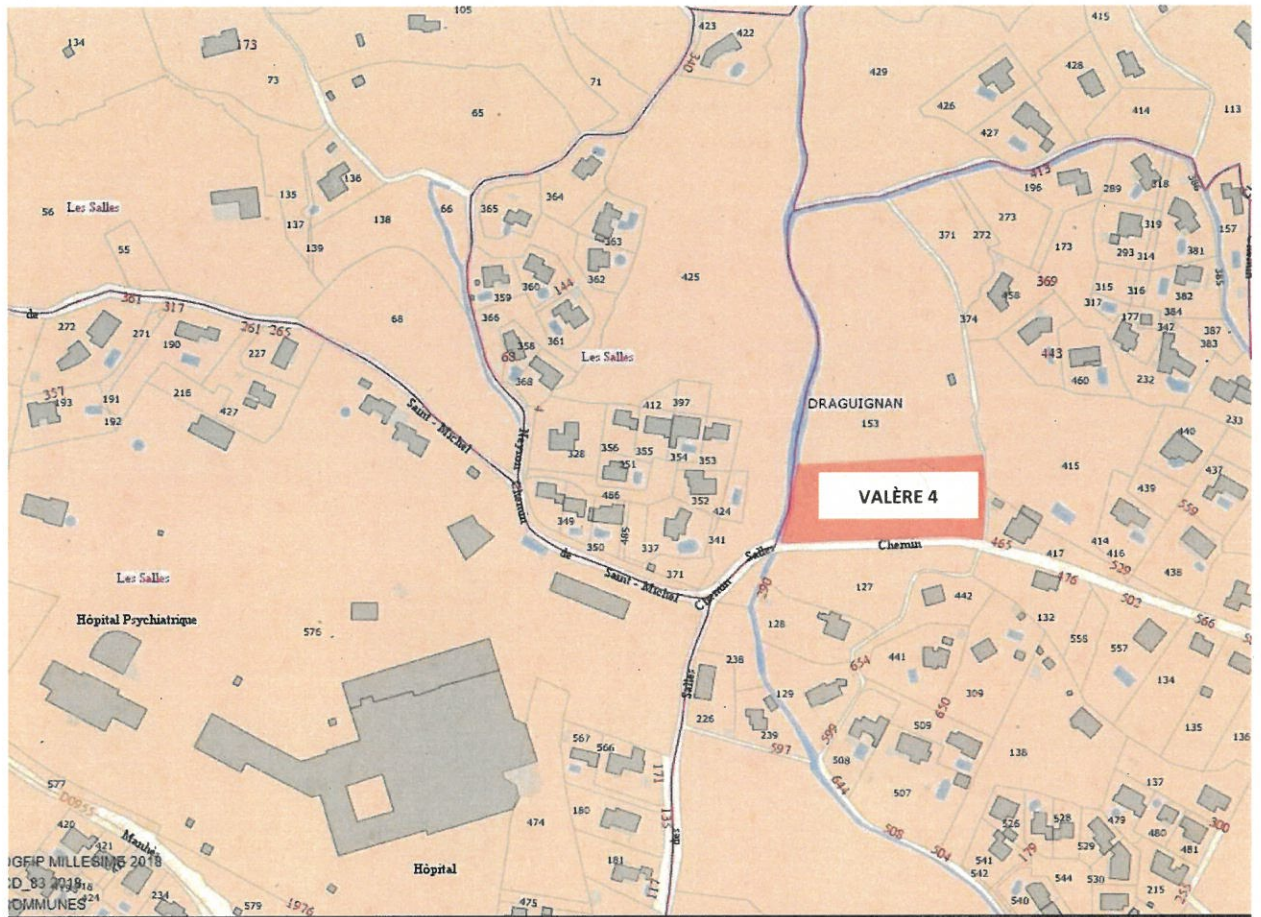
L'emprise nécessaire à la réalisation des études géotechniques figure dans l'ANNEXE 1 de la présente notice.

#### CARTE 1 : PARCELLE BASSIN VALÈRE 4

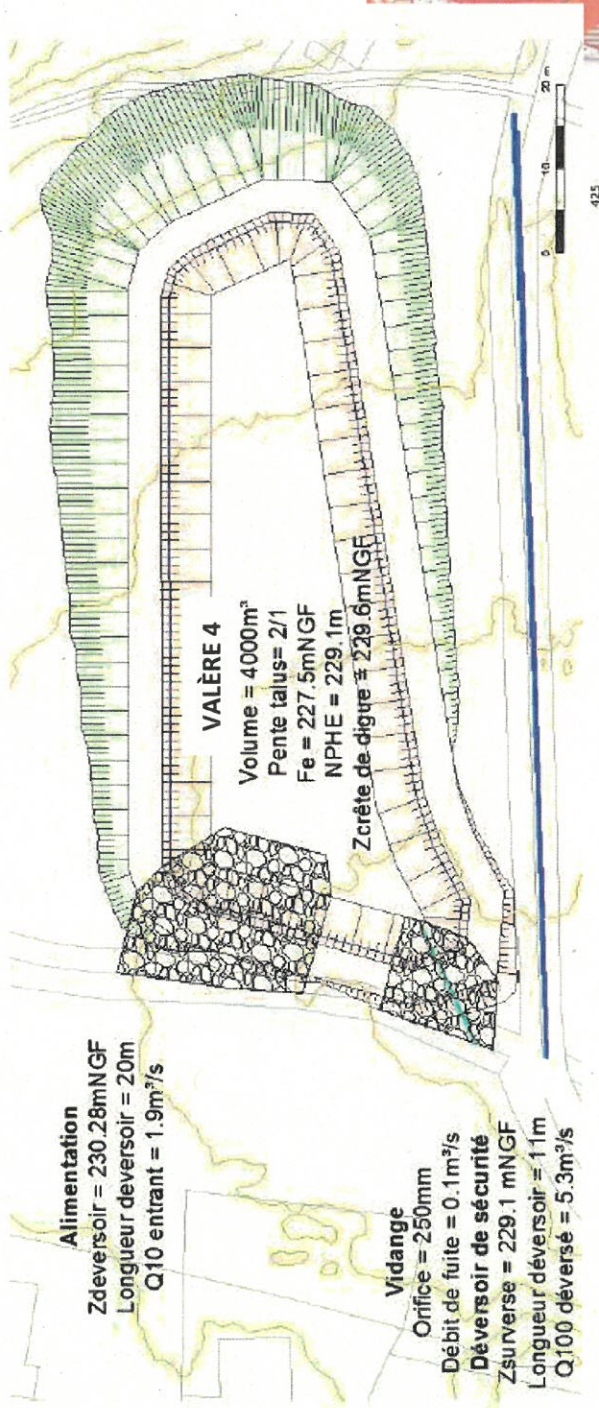
Localisation de la parcelle AZ 153, d'une superficie totale de 16 480 m<sup>2</sup> : vallon de la Valère



CARTE 2 : LOCALISATION ET VUE EN PLAN DU PROJET DE BASSIN DE RÉTENTION VALÈRE 4



Caractéristiques du projet de bassin de rétention VALÈRE 4 :

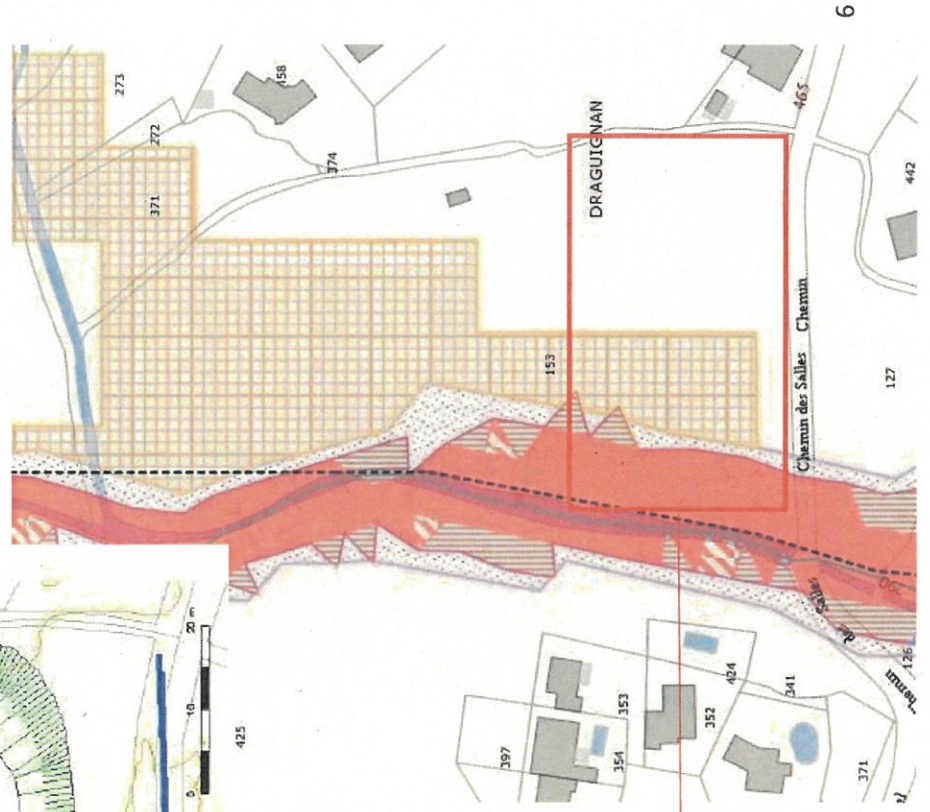


Superficie de l'emprise large du projet : 5 300 m<sup>2</sup> environ  
Volume du BR : 4 000 m<sup>3</sup>  
Pente des talus : 2/1  
Hauteur du bassin en moyenne : 2, 1 m

Caractéristiques de la parcelle :

- PPRI :**
- Aléas exceptionnels
  - Basse hydrographie
  - Réseau hydrographique
  - R1 et R3
  - Axe d'écoulement

**PLU :** Zone Nh

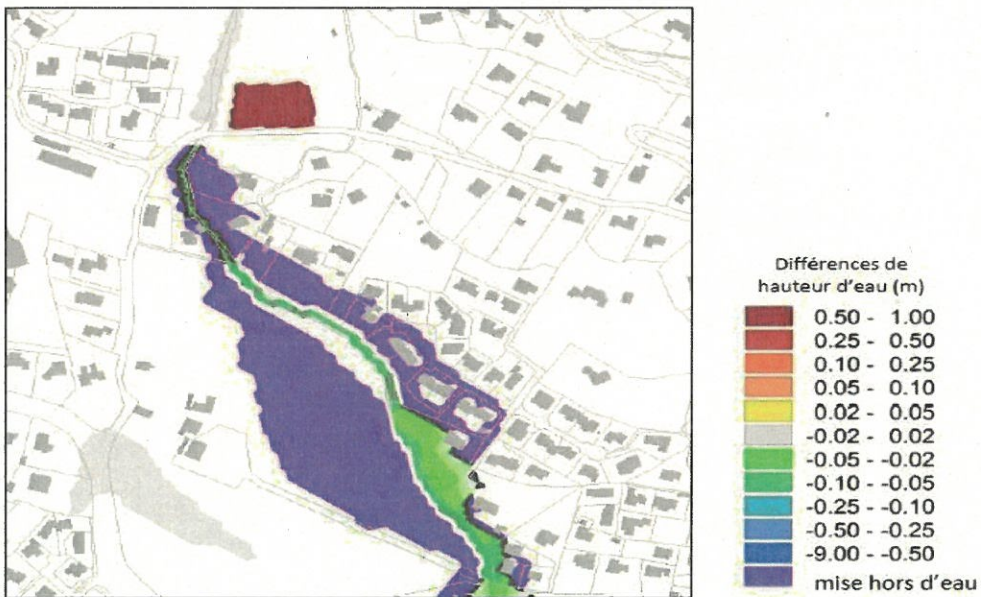


Projet BR VALERE 4



**Periode de retour de l'ouvrage : décennale Q10 ans**

**Impact : réduit l'emprise de la zone inondable à l'aval (cf cartographie ci-dessous) :**



#### 4.2 PLAN DE SITUATION ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE BASSIN « VALÈRE 1 »

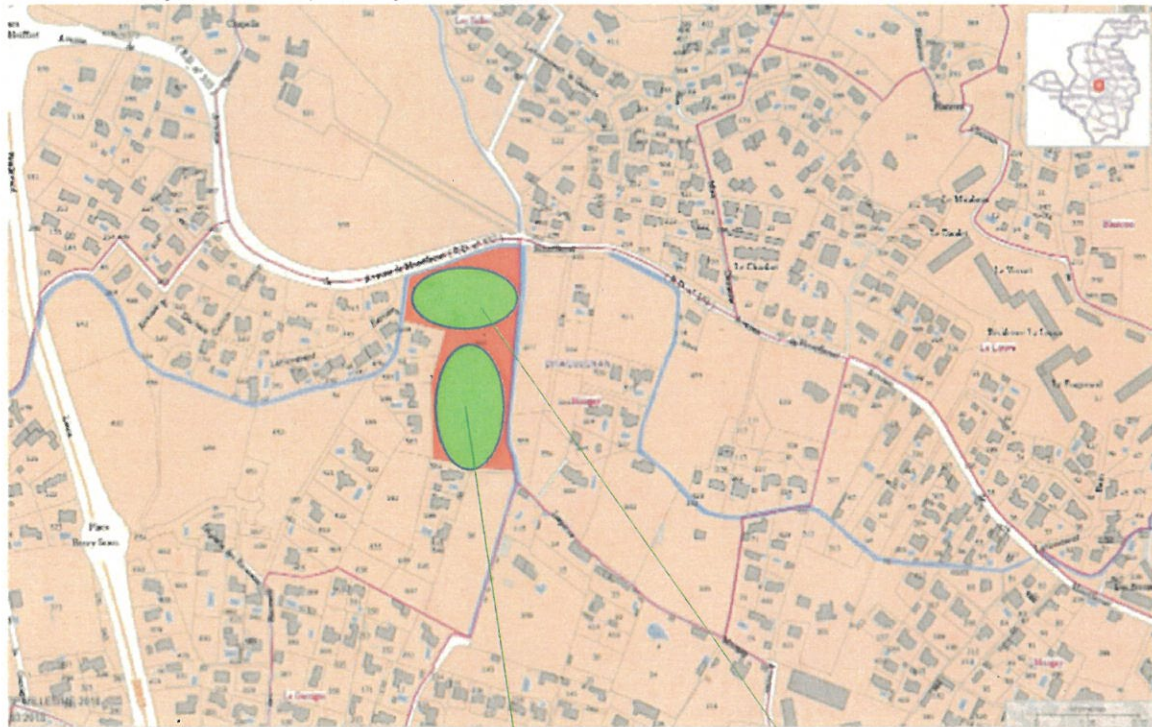
Les projets de bassins VALÈRE 1 et 2 sont localisés sur la même parcelle AW 590, d'une superficie totale de 15 415 m<sup>2</sup>. Le projet Valère 1 a été érigé sur la partie nord de la parcelle, le projet Valère 2 sur la partie sud (cf. carte 3).

Le volume du bassin VALÈRE 1 représenterait 15 600 m<sup>3</sup>. L'emprise large du projet serait d'environ 8 200 m<sup>2</sup>.

L'emprise nécessaire à la réalisation des études géotechniques figure dans l'ANNEXE 1 de la présente notice.

#### CARTE 3 : PARCELLE BASSINS VALÈRE 1 ET 2

Localisation de la parcelle AW 590, d'une superficie totale de 15 415 m<sup>2</sup> : vallon de la Valère

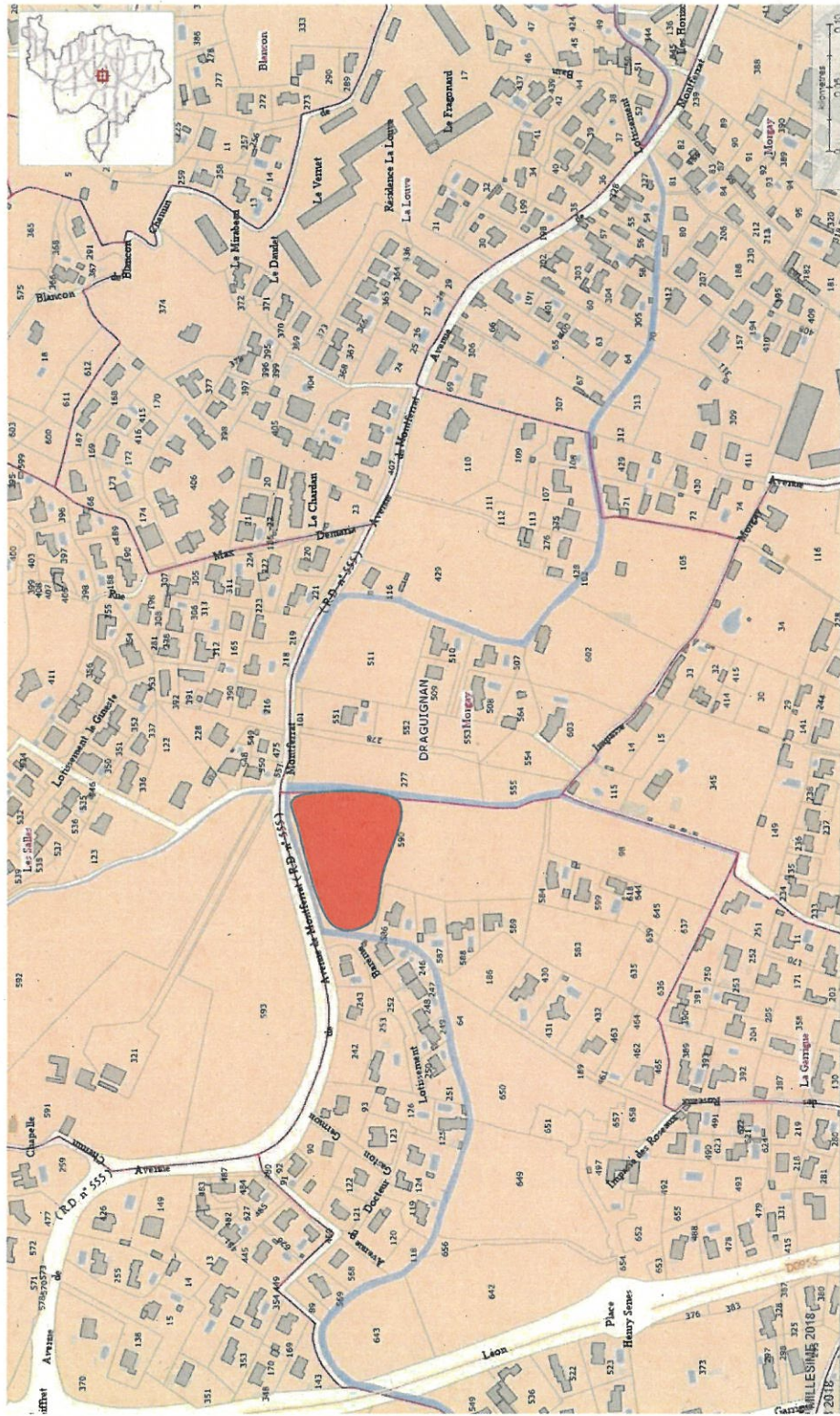


BR Valère 2

BR Valère 1



CARTE 4 : LOCALISATION ET VUE EN PLAN DU PROJET DE BASSIN DE RÉTENTION DE VALÈRE I :



Caractéristiques du bassin de rétention Valère 1 :

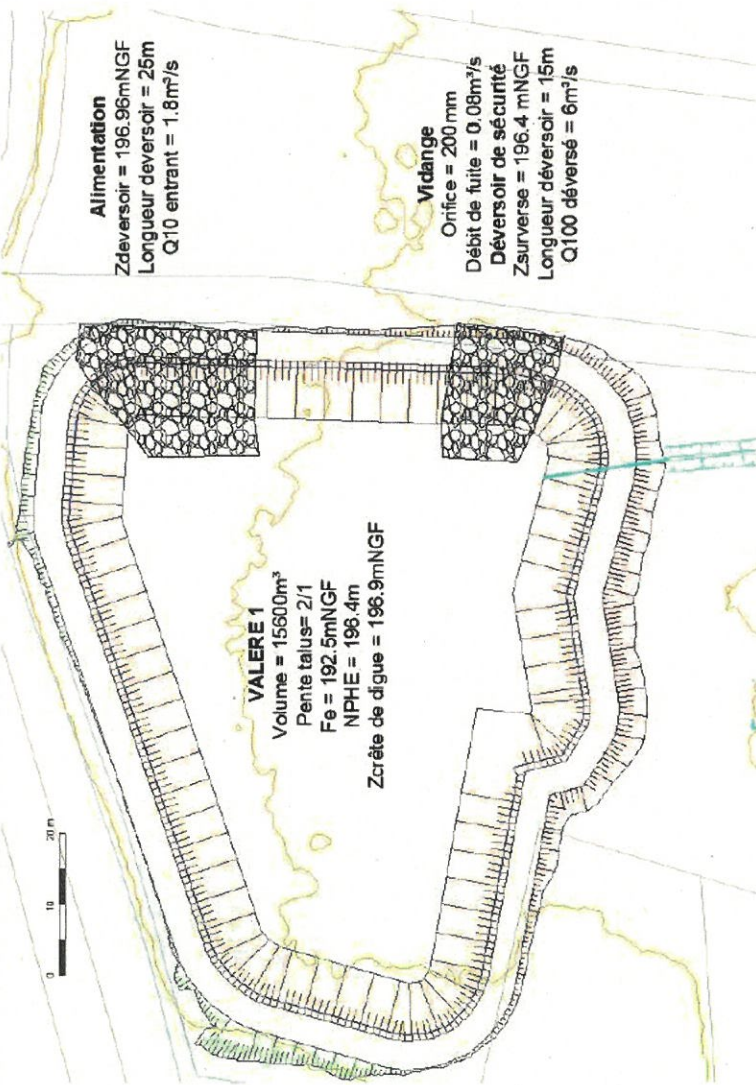


Figure 160 : Vue en plan du bassin Valère 1 (amont)

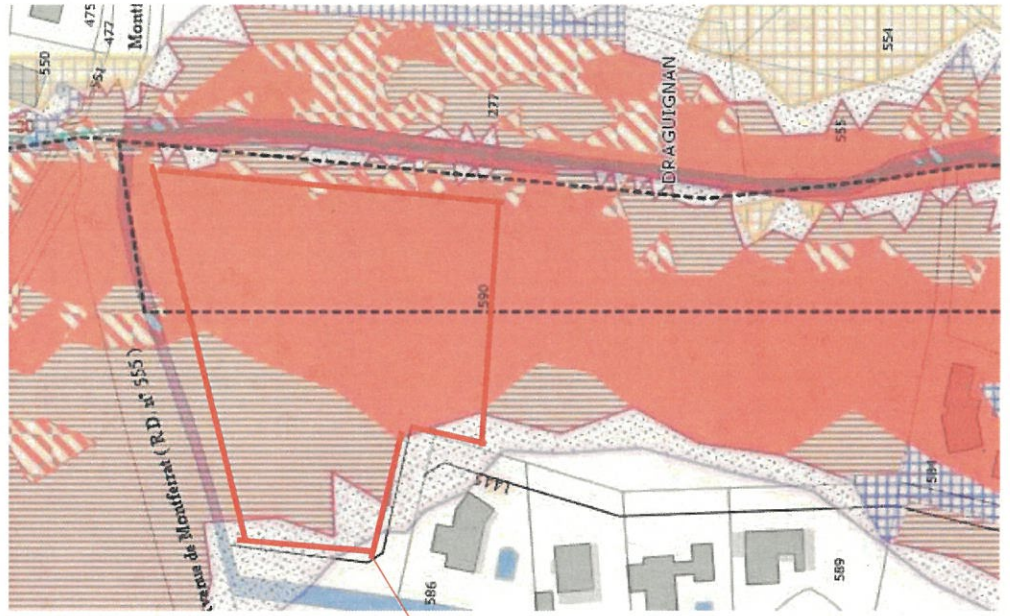
Superficie de l'emprise large du projet : 8 200 m<sup>2</sup> environ  
 Volume du BR : 15 600 m<sup>3</sup>  
 Pente des talus : 2/1  
 Hauteur du bassin en moyenne : 4 m

Caractéristiques de la

parcelle :

- PPRI : - Aléas exceptionnel  
 - Basse hydrographie  
 - Réseau hydrographique  
 - R1, R2 et R3

PLU : Zone Uca



Projet du BR Valère 1



Periode de retour de l'ouvrage : décennale Q10ans

Impact : réduit sensiblement l'emprise de la zone inondable à l'aval (cf cartographie ci-dessous) :

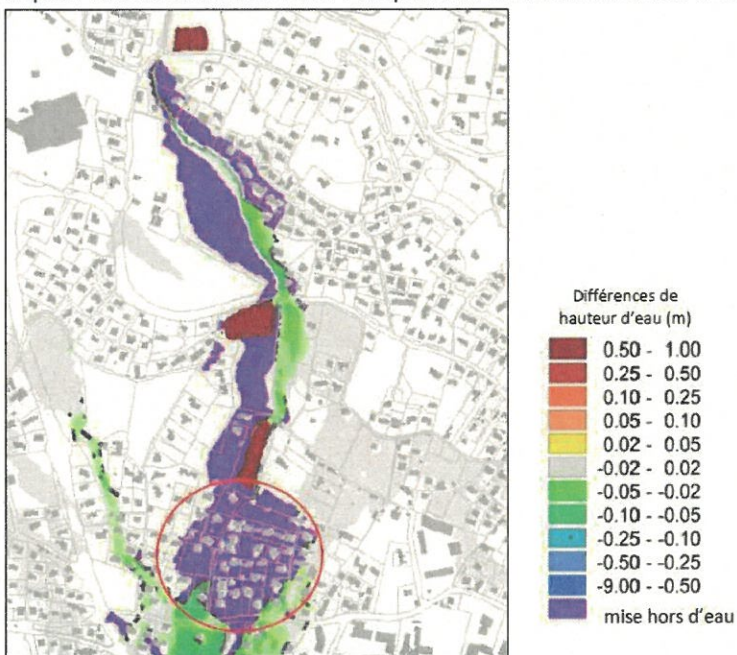
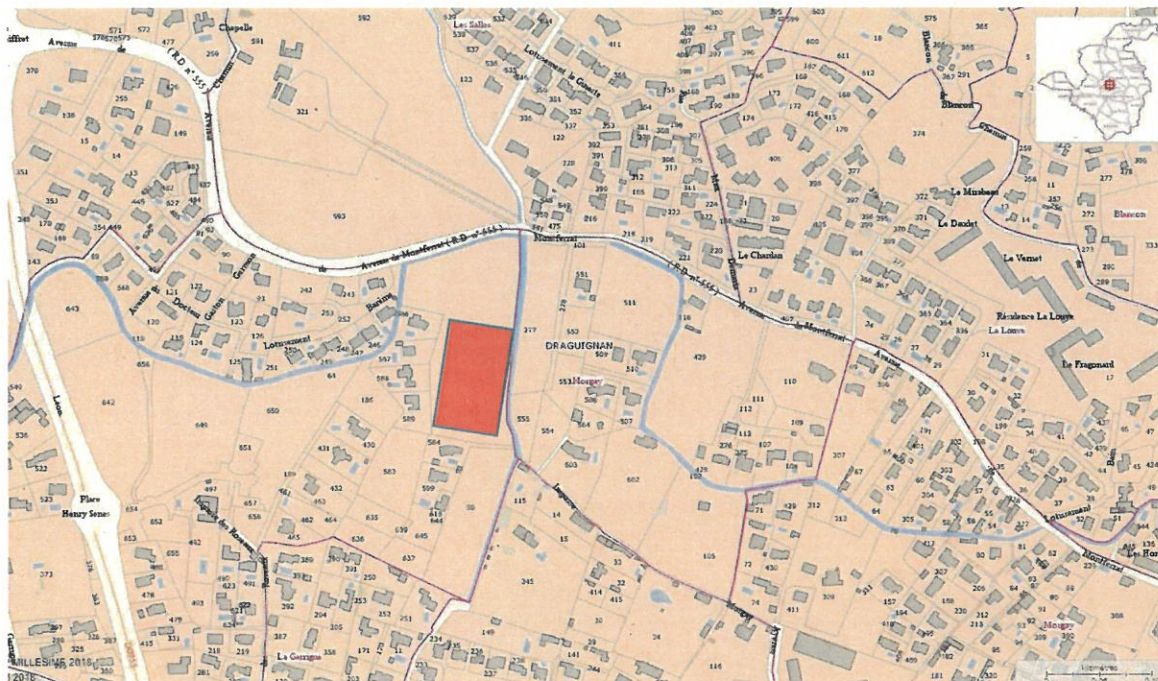


Figure 163 : Cartographie des différences de hauteurs d'eau – crue décennale – bassins Valère

### 4.3 PLAN DE SITUATION ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE BASSIN « VALÈRE 2 »

À noter que les plans et caractéristiques du bassin VALÈRE 2 sont encore à l'étude.

CARTE 5 : LOCALISATION ET VUE EN PLAN DU PROJET DE BASSIN DE RÉTENTION DE VALÈRE 2 :



Caractéristique réglementaire du bassin de rétention Valère 2 :

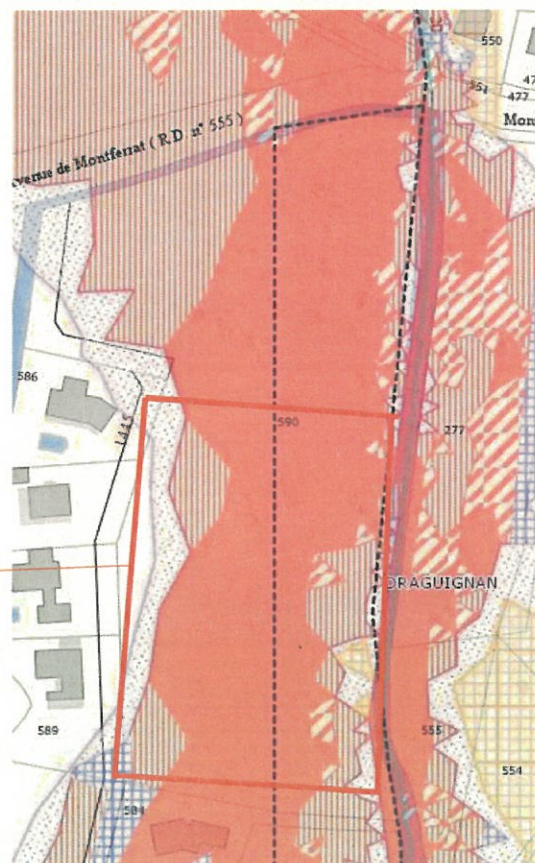
#### Caractéristiques de la

#### parcelle :

- PPRI : - Aléas exceptionnel
- Basse hydrographie
- Réseau hydrographique
- R1, R2 et R3
- B2

PLU : Zone Uca

Projet du BR Valère 2



## 5. ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

Pour procéder aux différentes études géotechniques envisagées, la Commune de Draguignan a conclu un marché avec la société ABO ERG Géotechnique, sise 243 avenue de Bruxelles à la Seyne sur mer (83500).

Seront donc présents lors de la réalisation des études, le personnel de la société ABO ERG habilité à réaliser les investigations ainsi que les agents communaux en charge du suivi des études.

### 5.1 INVESTIGATIONS

La société ABO ERG procédera aux investigations suivantes :

#### **Parcelle AZ 153**

- 1 sondage à la pelle mécanique (F9) conduit à 4 mètres de profondeur ou refus préalable. Tout refus de moins de 1,2 mètre sera doublé pour confirmer la nature du refus ;
- 1 essai de perméabilité réalisé dans l'emprise et à l'avancement du sondage F9 ;

#### **Parcelle AW 590**

- 4 sondages à la pelle mécanique (F10, F11, F12 et F13) conduits à 4 mètres de profondeur ou refus préalable. Tout refus de moins de 1,2 mètre sera doublé pour confirmer la nature du refus ;
- 4 essais de perméabilité réalisés dans l'emprise et à l'avancement des sondages F10 à F13 ;
- Reconnaissance de fondation (RF1, RF2 et RF3)

Les plans prévisionnels des points de sondages par parcelle, figurent à l'ANNEXE 2 de la présente notice.

### 5.2 REMISE EN ÉTAT DU SITE

Au droit de chaque point de sondage, une bâche de protection sera disposée sous la machine avec un kit d'absorbant industriel pour hydrocarbures. L'horizon végétal superficiel sera mis de côté lors de la creuse afin de remettre la couverture en place lors du rebouchage pour favoriser la reprise de la végétation. Le rebouchage se fera par compactage régulier des couches au godet et au maximum par 50 cm d'épaisseur.

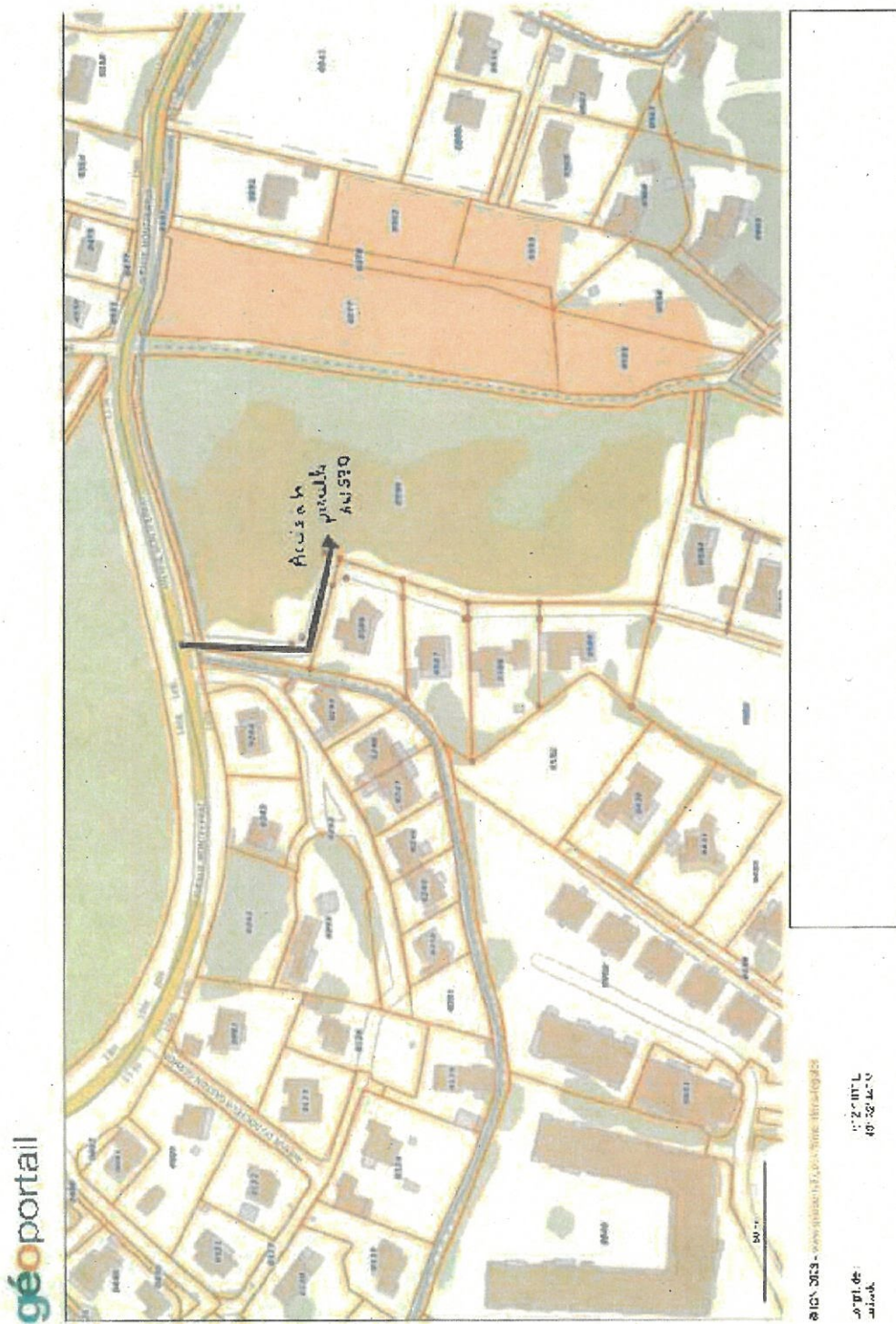
## 6. ACCÈS AUX TERRAINS

Les accès envisagés sont également matérialisés sur des extraits de plan cadastral par parcelle et figurent dans l'ANNEXE 1.

Le projet de bassin VALÈRE 4 situé sur la parcelle AZ 153 est accessible par le sud, au niveau du chemin des salles.



Les projets de bassins VALÈRE 1 et 2 situés sur la parcelle AW 590 sont accessibles par le nord, en empruntant une voie réservée au lotissement. Une communication préalable sera établie avec les riverains.



## 7. DEMANDE D'AUTORISATION

La présente notice, détaille les travaux et les études nécessaires aux projets en vue de l'obtention, au titre la Loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics :

- **Au titre de son article 3** : de l'autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement les parcelles cadastrées AZ 153 et AW 590 pour réaliser les études géotechniques détaillées au paragraphe 5, en vue de la réalisation de travaux publics.

Considérant les délais préalables nécessaires à la mise en œuvre des études géotechniques, il est souhaitable que la durée de l'autorisation coure pour une durée de cinq ans, et a minima jusqu'au 31 décembre 2024.

## 8. INDEMNITÉS

L'occupation temporaire des parcelles mentionnées dans le 3. Donnera lieu à une indemnité à la charge de la Commune, au profit des propriétaires.



Arrêté préfectoral du 12 JUN 2023

Annexe 2 : Plans et états parcellaires

Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général,

Lucien GIUDICELLI

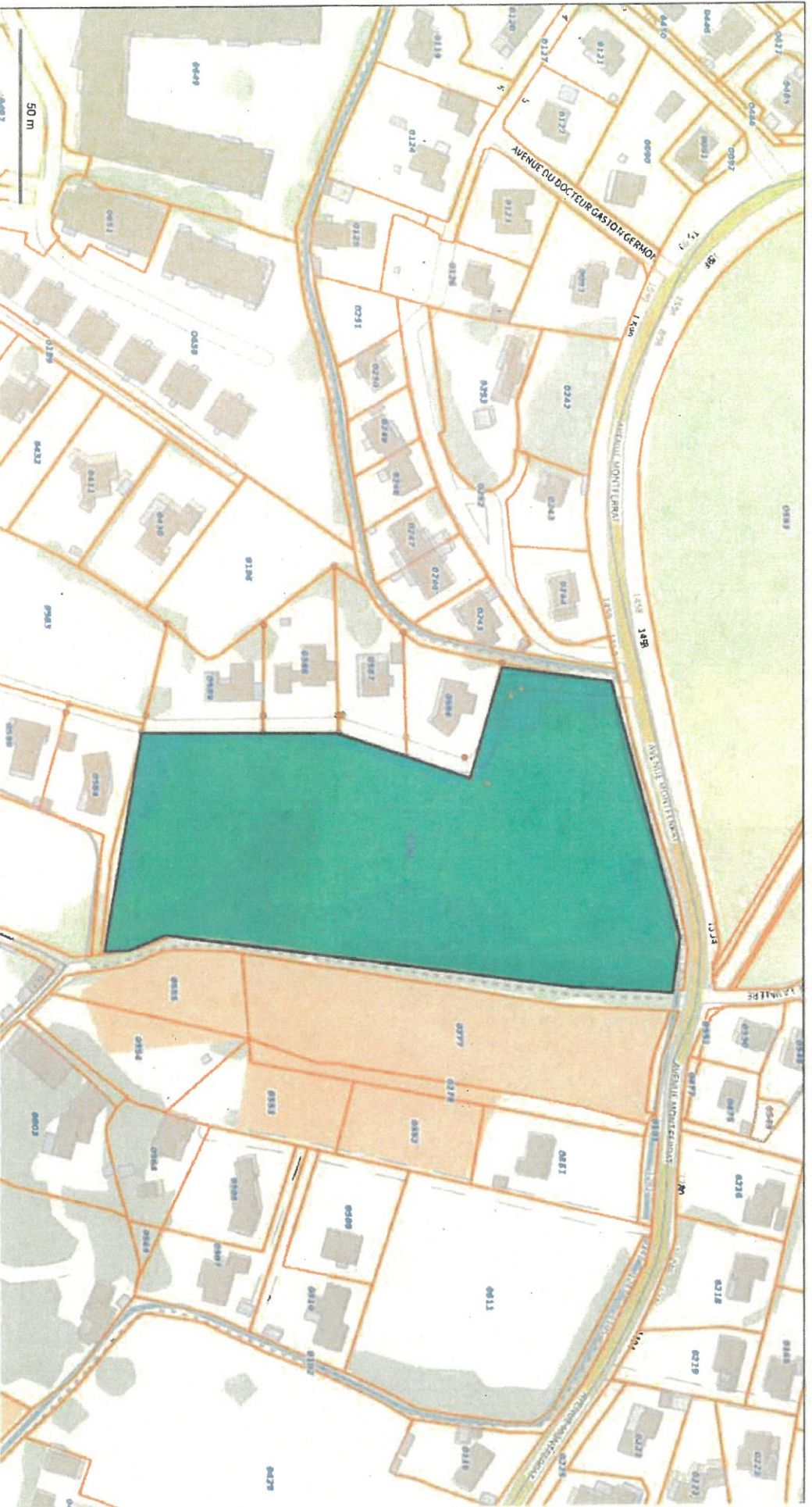
ANNEXE 1 : État parcellaire, plans parcellaires, extraits de plan cadastral par parcelle avec les accès

ÉTAT PARCELLAIRE / OCCUPATION TEMPORAIRE DE PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Réalisation d'études géotechniques

Accompagné des plans parcellaires désignant en vert les emprises à occuper temporairement et les chemins d'accès

N° plan parcellaire	Désignation cadastrale				Occupation temporaire Superficie (m2)	Accès à la parcelle nom de voies, route...	Propriétaires inscrits sur la matrice des rôles Identité - adresse
	Section	N°	Lieu-dit	nature			
50	AW	590	La Garrigue	Non bâti	15 415	D 2955	Monsieur CANTILHON DE LACOUTURE JEAN-STEPHANE né le 05/08/1959 LA ROQUETTE DOMAINE DE LA ROQUETTE 83490 LE MUY Madame RHODIUS MARIE VERONIQUE née le 14/12/1964 429 IMP DE LA ROCAILLE 83460 LES ARCS
50	AZ	153	Les Salles	Non bâti	16 480	Chemin des Salles	Monsieur CANTILHON DE LACOUTURE JEAN-STEPHANE né le 05/08/1959 LA ROQUETTE DOMAINE DE LA ROQUETTE 83490 LE MUY Madame RHODIUS MARIE VERONIQUE née le 14/12/1964 429 IMP DE LA ROCAILLE 83460 LES ARCS
50	B	425	Les Salles	Non bâti	21 003	Chemin des Salles	Monsieur CANTILHON DE LACOUTURE JEAN-STEPHANE né le 05/08/1959 LA ROQUETTE DOMAINE DE LA ROQUETTE 83490 LE MUY Madame RHODIUS MARIE VERONIQUE née le 14/12/1964 429 IMP DE LA ROCAILLE 83460 LES ARCS



© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

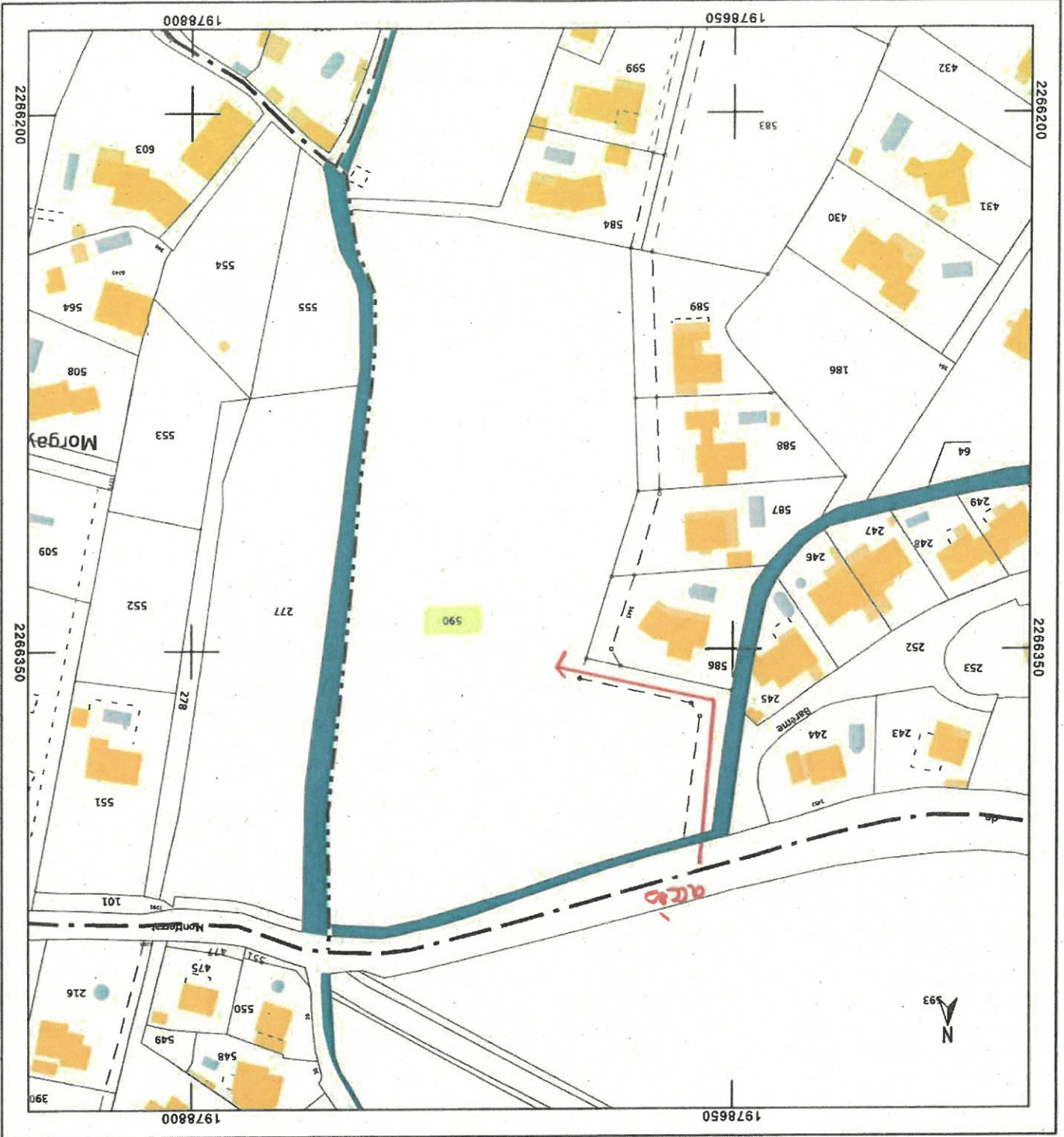
Longitude :

Latitude :

6° 27' 02" E

43° 32' 44" N

PLAN PARCELLAIRE DESIGNANT EN VERT LES EMPRISES A OCCUPER TEMPORAIREMENT POUR LA REALISATION DES ETUDES  
GEOTECHNIQUES - superficie de l'emprise 15 415 m<sup>2</sup>



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
VAR

Commune :  
DRAGUIGNAN

Section : AW  
Feuille : 000 AW 01

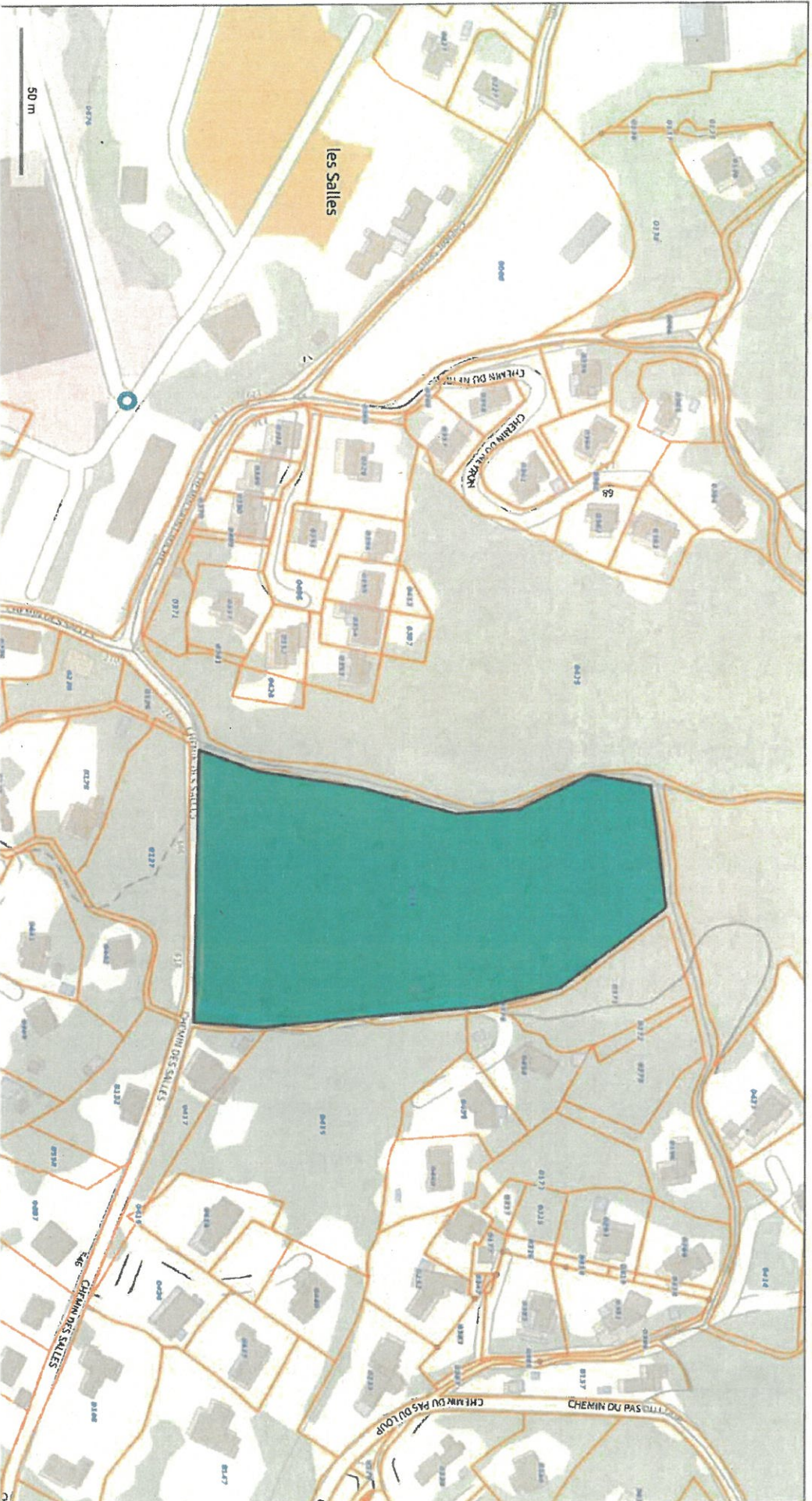
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 31/01/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des Impôts foncier suivant :  
Centre des Impôts Foncier de Draguignan  
43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407  
83008  
83008 DRAGUIGNAN Cedex  
161. 04/94/60/49/33 -fax  
cdfi.draguignan@dgihp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
cadastre.gouv.fr

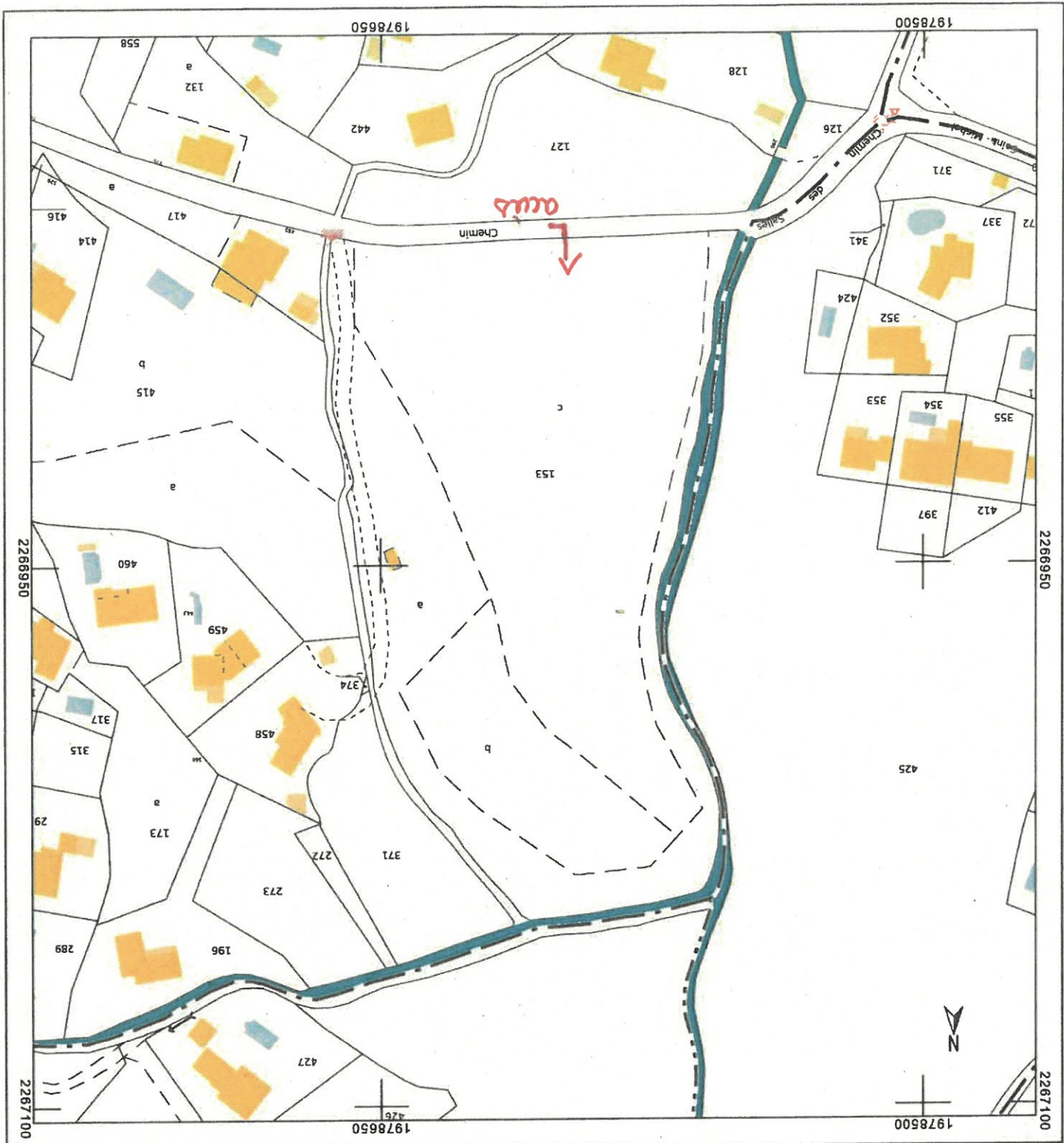


© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/informations-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/informations-legales)

Longitude : 6° 28' 57" E

Latitude : 43° 33' 04" N

PLAN PARCELLAIRE DESIGNANT EN VERT LES EMPRISES A OCCUPER TEMPORAIREMENT POUR LA REALISATION DES ETUDES GEOTECHNIQUES - superficie de l'emprise de 16 480 m<sup>2</sup>



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

VAR  
 Département :

DRAGUIGNAN  
 Commune :

Section : AZ  
 Feuille : 000 AZ 01

Echelle d'origine : 1/2000  
 Echelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 31/01/2023  
 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
 Centre des Impôts Foncier de Draguignan  
 43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407  
 83008  
 83008 DRAGUIGNAN Cedex  
 Tél. 04/94/60/48/33 - fax  
 cdf.finances.gouv.fr  
 cdf.draguignan@dgtf.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
 cadastre.gouv.fr

*ANNEXE 2 : Plans des points de sondages par parcelle  
Parcelle AZ 153*

**Arrêté préfectoral du 12 JUN 2023**  
**Annexe 3 : Plans des points de sondage**

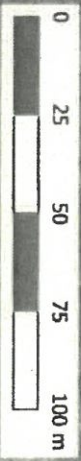
Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

**Lucien GIUDICELLI**



**Légende :**

-  Fouille à la pelle mécanique
-  Reconnaissance de fondation
-  Profils sismiques
-  Ouvrage en terre
-  Retenue



**Aménagement d'écrêtement de crues - Bassin versant de la Rialle**  
**Implantation prévisionnelle des sondages**  
**Bassin VALÈRE 4**

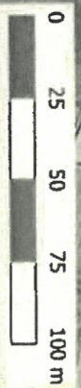
Référence GEOS : 2075  
Date : 14/02/2022  
Echelle : 1/1250e (A3)


Parcelle AW 590



- Légende :**
-  Fouille à la pelle mécanique
  -  Reconnaissances de fondation
  -  Profils sismiques
  -  Ouvrage en terre
  -  Retenue



**Aménagement d'écrêtement de crues - Bassin versant de la Rialle**  
**Implantation prévisionnelle des sondages**  
**Bassins Valene 1 à 3**



Référence GEOS : 2075  
Date : 14/02/2022  
Echelle : 1/1500e (A3)

